

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

Strasbourg – Samedi 07 mai 2011

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Le président Orsini accueille le Délégué aux réserves de la marine national, l'amiral Antoine de Roquefeuil ([Annexe CNR – Accueil du CA de Roquefeuil](#)).

L'amiral répond au président :

« Merci beaucoup président. Je connais votre message que j'ai déjà entendu et que j'entends avec beaucoup de plaisir. C'est moi qui dois vous remercier de m'accueillir en ce moment important. On a coutume de dire que la marine a besoin des associations et les associations ont besoin de la marine. C'est bien ainsi que l'on arrivera à avancer.

Je voudrais vous dire mon émotion d'être ici. Émotion suite à la cérémonie militaire au monument des "Forces maritimes du Rhin", que j'ai bien appréciée. Cérémonie qui avait la dignité qu'il fallait. Je crois qu'il fallait remonter assez loin pour avoir vu ce genre de cérémonie à Strasbourg. Émotion parce que nous sommes à la veille du 08 mai. On sait qu'elle fut la place de la ville dans la victoire, objectif du serment de Koufra du général Leclerc pour la libération de la France. Objectif qu'il devait atteindre en novembre 1944.

Cette semaine est aussi une semaine dédiée aux réserves puisque la Journée Nationale du Réserviste au niveau du ministère de la défense a eu lieu ce mercredi. J'étais donc auprès de Monsieur Gérard Longuet mercredi, avec les représentants des différentes associations de réservistes des armées. A cette occasion le ministre a bien insisté sur l'apport de la réserve pour que les armées puissent fonctionner et pour que la cohésion nationale se fasse.

Pour tout cela c'est un véritable plaisir d'être ici, en remerciement de votre invitation.

Avant de répondre aux questions que vous n'allez pas manquer de me poser, j'aimerais faire un point à la fois sur ce qui bouge dans la marine avec un impact sur les réservistes et puis les réformes directes qui concernent les réservistes. Nous sommes depuis le mois septembre dernier dans une période de grands bouleversements pour la réserve.

Je vois quatre réformes de la marine qui ont un impact sur la réserve. La plus grande réforme est celle qui a démarré en 2008 et qui finira en 2015. Pour que vous ayez des chiffres simples en tête, nous étions 50 000 en 2008 dans la marine, nous serons 44 000 en 2015, soit une perte de 6000 personnes dans la marine, pour une déflation annuelle de 850 personnes. Parallèlement à ce mouvement de déflation qui est le fait de toutes les armées, la seule composante à augmenter est la réserve. En 2008 la marine avait 6000 réservistes sous ESR. L'objectif en 2015 étant de 7500 réservistes sous ESR. Pour votre information et celle des personnes à qui vous aurez des informations à donner sur la réserve, je voudrais vous donner le pourcentage d'emploi des grandes familles de réservistes. Nous n'employons pas, dans la plupart des cas, le réserviste pour le métier qu'il fait dans sa vie civile. L'année dernière nous avions 4800 officiers marinières ou marins à servir sous ESR. Sur ces 4800, un bon 1/3 ont été employés pour la formation (JDC, PMM). Un autre 1/3 concerne la protection de site. Ces deux missions occupent à elles seules les 2/3 des effectifs de nos réservistes. Dans le 1/3 restant le soutien général (administration, juridique, professeur de langue, beaucoup de secrétariat) représente environ 17%. Le soutien opérationnel (PC OPS centraux) représente environ 8%, soit à peu près 400 réserviste. Quelques postes sont aussi ouverts au titre de la représentation

et du rayonnement. Vous pouvez donc constater que la grande majorité des postes concernent la formation et le soutien général.

La deuxième grande évolution qui concerne les réservistes, c'est dans la marine la séparation très nette entre la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Comme vous le savez, maintenant nous sommes deux à s'occuper des réservistes. Pour ma part, je suis le délégué aux réserves de la marine, je dépends directement du major général pour les réservistes opérationnelles. A côté de cela nous avons à peu près 200 réservistes citoyens qui ont une finalité de rayonnement. Ils dépendent du délégué au rayonnement qui est aussi le commandant du CESM, l'amiral Vichot.

Le message que l'on a voulu faire passer dans cette distinction unique (l'armée de terre et l'armée de l'air ne l'on pas faite) c'est bien de dire que pour nous quand un marin travail, c'est la même chose qu'il soit d'active ou réserviste opérationnelle. A l'état major de la marine lorsque je rencontre quelqu'un à son poste, je ne sais pas si c'est un réserviste ou quelqu'un d'active. Je lui demande la même chose qu'il soit de la réserve ou d'active. Le réserviste qui vient dans la marine doit être opérationnelle tout de suite à bon niveau.

Le troisième point qui aura des conséquences dans le moyen terme, mais je préfère vous en parler dès maintenant. Nous sommes en profonde restructuration des systèmes d'informations RH. Nous avons l'habitude dans la marine de séparer la gestion des carrières du personnel de leur solde. Il y avait les secrétaires militaires d'un côté, pour suivre les carrières et des fourriers de l'autre, pour la solde. Depuis 2008 nous avons entamé le rapprochement des deux spécialités. Depuis juin 2010 nous avons un nouveau système de gestion RH qui fait les deux. Le problème pour nous est qu'il va être connecté au système national de paies qui n'autorise pas à payer une personne qui est sur plusieurs postes. Ceci aura pour conséquences le rejet automatique des réservistes multi ESR. Nous allons être amenés, par obligation technologique, à mettre fin aux ESR multiples et à ne délivrer qu'un ESR par poste par année. Le turnover annuel en fonction des disponibilités d'emploi restant possible.

La quatrième réforme en cours est une modernisation du bureau de gestion PM3, qui a mis en place un site internet pour travailler par mail avec les réservistes. Le processus maintenant, que ce soit pour les propositions de postes, les demandes de postes ou le traitement des contrats, tout va se passer par internet. Progressivement nous allons passer de trois APER à un seul, puis peut-être PM3 seul. Ce qui nous paraît important pour vous en tant que réservistes, c'est que vous ayez un contact le plus étroit possible avec votre employeur. Votre employeur ne s'appelle pas APER. Il s'appelle ALFAN, CECMED, LAFAYETTE, etc... Il faut que le contact entre l'employeur et le réserviste soit un contact étroit et que vous ayez tous les accès. L'APER qui était un intermédiaire entre le réserviste et l'employeur va progressivement disparaître ou se réduire à une portion congrue, pour être remplacée par les technologies modernes, dont la technologie internet. Il est bien certain que le réserviste complètement réticent à l'informatique, à internet ou aux mails va se retrouver dans une situation progressivement très très difficile. IL faut être conscient que les moyens de technologies modernes doivent nous aider à travailler aussi efficacement en ayant moins de personnel. Encore une fois il faut regarder la finalité de tout cela. L'armée passe de 300 000 à 230 000 personnes. Elle doit faire à 230 000 presque autant qu'à 300 000. Pour cela il n'y a pas le choix, nous ne sommes pas là pour râler. C'est une directive. Il faut absorber la diminution d'effectif, mais le faire intelligemment en optimisant tout ce qui peut l'être.

Voilà en gros les quatre grandes réformes marines induisant un impact sur la réserve.

Maintenant, les réformes qui concernent directement la réserve.

Il y a une grande réforme législative. Le sénat a fait faire, de septembre à décembre de l'année dernière un rapport instruit par deux sénateurs, Monsieur Michel Boutant et Madame Joëlle

Garriaud dont le titre était " Pour une réserve de sécurité national ", dans le but d'optimiser l'emploi de la réserve en cas de crise grave sur le territoire national. Ceci fait suite aux catastrophes de Vendée et du Var à l'occasion desquelles on a trouvé que la réaction globale française aurait pu être optimisée. Le travail entrepris par les sénateurs, qui ont audité les réservistes civils et les réservistes militaires a eu pour résultat un texte avec six propositions.

- 1) Un meilleur emploi de la réserve opérationnelle, en cas de crise majeur.
- 2) Un rééquilibrage entre la réserve militaire et la réserve civile.
- 3) L'élaboration d'une doctrine d'emploi des réservistes.
- 4) L'intégration dans la planification de crise.
- 5) Une amélioration de la gestion du réserviste sur le plan juridique.
- 6) La valorisation des réservistes et leur intégration dans le parcours citoyen.

De ces mesures émanant du rapport des sénateurs Boutant et Garriaud a été préparé et proposée une loi d'amélioration de la réserve, actuellement en cours de discussion au parlement. Cette loi va nous concerner dans sa partie " Réactivité des réservistes ", ou nous contraindre à quelques choix.

Parallèlement, toujours au niveau législatif, un rapport demandé par le président de la république au sénateur-maire de Saint-Mandé, Monsieur Patrick Beaudouin, sur le parcours de citoyenneté des jeunes français qui n'ont plus l'apport citoyen du service militaire. Le rapport propose qu'à plusieurs étapes de leur vie, plutôt au début, des rappels réguliers leur soient fait sur l'intérêt d'une défense, sur l'esprit de défense, etc... C'est-à-dire que l'on ne se contenterait plus de la seule Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il y aurait à partir du primaire jusqu'en terminale, une journée consacrée à ce que l'état fait pour la défense des citoyens. En études supérieures il y aurait un stage obligatoire de quelques jours. Un des objectifs étant d'accéder à la réserve à partir de ce parcours. Ceci n'enlevant rien à la PMM qui continuerait à accueillir les jeunes, **volontaires**, en parallèle du parcours de citoyenneté.

Au niveau du ministère de la défense les réformes ont été nombreuses et accélérées. Courant 2010, en mai – juin, un groupe de travail s'est réuni sur le thème de l'emploi des réservistes. L'état major des armées s'étant rendu compte d'une grande disparité d'emploi des réservistes entre les armées, chacun employant les réservistes à sa façon, sans que cela paraisse optimisé. A la suite de ces travaux deux constats sont apparus

- 1) Une grande disparité d'emploi.
- 2) Une inexistence de l'EMA comme grand fédérateur.

Au vue de ces constats il y avait une obligation de changement. D'une part en raison d'une interarmisation galopante (aujourd'hui 5% des marins ont des postes interarmées. En 2015 ils seront 20%), d'autre part de la redéfinition du positionnement du CSRM pour éclaircir le flou de son fonctionnement.

Un certain nombre d'études et de projets demandés par le ministre ont conduit à lui présenter courant décembre 2010 une présentation des missions de la réserve. A la suite de cette présentation le ministre a décidé trois axes.

- ⇒ Revoir la gouvernance des réserves (rôle du CEMA, rôle des chefs d'états-majors d'armées, qui décide, qui conseil, comment se placer vis-à-vis du ministre).
- ⇒ L'EMA est chargé de travailler sur l'emploi, les missions, le recrutement et la gestion de la réserve opérationnelle. Le travail a pour finalité de voir la sortie de nouveaux textes à partir du mois de juin.
- ⇒ La demande aux inspecteurs généraux des armées de travailler sur l'emploi de la réserve citoyenne, parcequ'il y avait trop de confusion entre la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Il fallait que l'on distingue bien le rôle de chacun.

Le dernier point demandé dans cette dernière réunion du mois de décembre est le changement de composition du CSRM qui était une Commission Supérieure de la Réserve Militaire et qui devient un Collège du Réserviste Citoyen axé sur le rayonnement.

En mars trois expérimentations ont été lancées à l'initiative du ministre.

- 1) Accroître la réactivité de la réserve. La marine ne s'est pas associée à cette expérimentation qui débutera en septembre dans les armées de terre et de l'air.*
- 2) Participation des réservistes à la politique publique d'insertion des jeunes, de lutte contre l'illettrisme, et les actions de l'EPIDe (Etablissement Public d'Insertion de la Défense). L'armée de terre lance l'expérimentation également en septembre.*
- 3) Simplification des procédures de gestion. Comment les réservistes peuvent être contractualisés plus rapidement ? Comment faire pour payer plus rapidement ? Comment donner de la souplesse à la gestion des réservistes ? Comment les envoyer plus rapidement sur les postes ?*

Les trois armées participent à cette expérimentation.

Ces trois expérimentations feront l'objet d'une évaluation courant décembre 2011.

A au cours de cette réunion de mars a été créé le Délégué Interarmées aux Réserves (DIAR), interlocuteur unique du ministre. Les délégués aux réserves des armées et des services lui sont subordonnés. L'harmonisation des procédures très disparates aujourd'hui est l'objectif recherché à terme.

A cours terme ce qui va changer pour la marine nationale, ce sera :

- 1) La transformation des multi ESR en mono ESR.*
- 2) La limitation des ESR à 60 jours maximum. Je vous confirme que le fais la chasse aux ERS supérieurs à 60 jours. La réserve n'est pas faite à mon sens pour occuper des gens sur 80, 90, voir 120 jours. Nous avons encore des réservistes dans ces fourchettes de temps, ce n'est pas l'objectif de la réserve. Il peut y avoir une mission ponctuelle qui impose de mobiliser un réserviste au-delà de 60 jours. Ces cas doivent rester très exceptionnels. Le but de la réserve est bien à la fois de servir l'armée, mais c'est aussi d'avoir le plus grand relai possible dans la nation. Le ratio qui veut que le réserviste ait un emploi en moyenne autour de 25 jours, c'est à dire en gros entre 15 et 40 jours, me va très bien.*
- 3) L'accès des jeunes dans la réserve. J'ai beaucoup d'entreprises qui ont des jeunes avec aucune connaissance de l'armée, qui sont volontaires pour aller dans la réserve. Ils ne trouvent pas de place parce que les ESR sont gardés par les anciens marins. Sans basculer complètement je veux favoriser un peu plus l'accès à la réserve à ces jeunes français qui n'attendent que cela. De notre coté nous avons besoin de voire cette population jeune entrer dans la réserve. Nous allons donc rendre disponibles pour ces jeunes certains postes, au détriment d'anciens marins.*

Avant de me livrer au jeu des questions réponses, je vais répondre aux questions que vous m'avez préparée. Questions dont les tournures sont très voisines de l'année dernière. En avant propos je voudrais que ce soit claire dans votre esprit, je vous confirmer que la marine ne peut pas fonctionner sans les réservistes. J'ai un contrat opérationnel qui m'est donné. Je ne peux pas remplir ce contrat si je n'ai pas les réservistes. Les réservistes ne sont pas des gens qui sont à coté de la marine ou qui pourraient gêner la marine. Ils sont partie intégrante de la marine. Le discours que je tiens, le chef d'état-major de la marine le tient, le major général et le directeur du personnel le tiennent. Nous ne pourrions pas fonctionner, nous ne pourrions pas remplir notre contrat opérationnel si nous n'avions pas les réservistes.

C'est un nombre important quand je dis que le chiffre de 6500 réserviste va monter à 7500 alors que nous sommes d'un autre coté en déflation en descendant à 44000 actifs. 7500 sur

44000 c'est énorme. Je ne vois pas qu'elle société pourrait de se passer de 7500 personnes, même si celles-ci ne sont pas employées à plein temps. Nous avons donc besoin des réservistes, c'est absolument indispensable. Il y a donc bien un besoin mutuel ACOMAR – MARINE NATIONALE, tout comme les autres associations de réservistes de la marine. Il ne faut pas croire qu'il y ait la moindre réticence ou le moindre blocage de la part de la marine. Il y a les prérogatives des uns et des autres. Elles sont connues, il n'y a pas de raisons d'aller empiéter sur les prérogatives des autres. Chacun a des responsabilités ; l'ACOMAR n'est pas le CIRFA, le CIRFA n'est pas le COMAR, etc... Chacun a son rôle. Il y a sans doute un besoin de connaître les prérogatives des autres et de savoir pourquoi on leur a donné telle ou telle. Tout cela est écrit, on peut vous le dire, on peut vous le répéter. Il faut bien que chacun soit dans son rôle. C'est comme cela que l'on aura les meilleurs résultats.

Je vais répondre à la première question qui est :

« Afin de poursuivre la création des sections, est-il envisageable pour les présidents nationaux d'avoir accès au fichier des réservistes résidant dans les régions ».

Ma réponse est la suivante ; la tenue à jour des fichiers est de la responsabilité de PM3. Hors PM3 a des devoirs vis-à-vis de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). La CNIL ne nous autorise pas à diffuser tout à tout le monde. Si l'objectif du président national ou d'un délégué du président est très clair, c'est-à-dire qu'il a un besoin de monter une section dans telle ou telle région, il peut y avoir un accord à l'amiable entre le chef de PM3 et le président national. Mais il faut que ce soit clair, avec un objectif précis donné par l'Acomar, justifié et argumenté. Dans ce cas là il y aura une transparence. Dans la généralité il n'est pas question de vous donner tous les fichiers et tous les noms.

Encore une fois, cela va dans le sens de la marine et de l'Acomar d'avoir la création de cette section, si celle-ci est justifiée. Pour nous c'est un plus que de voir naître des sections si elles sont alimentées et si elles arrivent à vivre.

Votre deuxième question concerne les relations avec la réserve citoyenne.

« Quelle attitude adopter à l'encontre des réservistes citoyens en charges de responsabilités locales qui commandent des réservistes opérationnels ».

Je vous répondrais qu'il y a certainement eu dans le passé un emploi des réservistes citoyens au-delà des prérogatives qui étaient les leurs. La première finalité du réserviste citoyen est le rayonnement. C'est bien d'avoir à la fois quelqu'un qui nous aide bénévolement sur des études particulières et qui rayonne à l'extérieur. En revanche un réserviste citoyen n'a pas à encadrer qui que ce soit. Le réserviste qui encadre est le réserviste opérationnel. A partir du moment où l'on a un travail au profit de la marine, avec encadrement d'équipe, c'est que l'on fait partie de la marine par l'ESR. Dans ce cas l'on est bien dans la configuration du réserviste opérationnel. Nous avons des réservistes citoyens qui ont basculés réservistes opérationnels. La bascule est toujours possible. A l'heure actuelle il existe quelques cas particuliers issus de la période du flou de l'emploi qu'il faudra traiter avec discernement au cas par cas. Néanmoins, mon message est clair, la réserve citoyenne renferme des gens d'un dévouement extraordinaire, d'un rayonnement remarquable qui alimentent nos réseaux. Ce serait pour nous se tirer une balle dans le pied que de ne pas nous appuyer sur eux, mais il faut que les rôles soient clairement définis. Pour moi, il y a des rôles différents entre la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Par pitié, ne prenez pas langue avec les réservistes citoyens, ils sont très utiles, mais dans un autre registre.

La dernière question avait un rapport avec les CIRFA.

« Pourquoi les CIRFA ne nous autorisent pas à aller dans les lycées et les collèges pour promouvoir les réserves et recruter de futurs stagiaires PMM ».

Je suis un petit peu étonné par la question.

Si vous voulez participer à l'œuvre de recrutement je vous encourage à demander des ESR dans le CIRFA. Nous y avons beaucoup de réservistes. Après vous serez membre du CIRFA et vous pourrez aller dans les établissements d'enseignement. Il est absolument exclu de faire ce type actions de recrutements hors de la structure officielle. Nous avons la chance d'avoir 55 centres de recrutements en France qui sont des perles. Ils permettent d'alimenter le recrutement de 3000 marins par an, ce qui n'est pas rien. Il n'est pas question une seconde d'aller faire une organisation parallèle. Si vous voulez participer au recrutement, je vous le redis prenez un ESR au CIRFA ou alors, allez y en compagnie de quelqu'un du CIRFA. Notre service de recrutement c'est le CIRFA. Si vous voulez le faire bénévolement vous serez les biens venus, mais n'y allez pas seul ».

Le secrétaire national demande la parole pour préciser la question qui à son sens n'a pas été bien comprise.

« Je pense Amiral, que ce n'était pas le sens de la question. Nous sommes tous ici bien conscients que le CIRFA est le seul service de recrutement. Notre intention n'est pas de créer un circuit parallèle. Le recrutement évolue en permanence et, ne serait ce que pour cette seule raison, doit rester affaire de spécialistes.

Des précédents ont montré que bon nombre de CIRFA (ce n'est pas le cas partout) n'adhèrent pas à nos souhaits de participations bénévoles à leurs cotés pour les visites de collèges ou de lycées ». L'amiral promet s'entretenir avec le chef du CIRFA sur ce sujet.

L'amiral répond ensuite sans détours aux multiples questions que ne manquent pas de lui poser les membres présents à la commission.

Les questions individuelles étant épuisées le président Orsini déclare la Commission Nationale des Réserves 2011 close, en remerciant le contre amiral de Roquefeuil de sa présence. Celui-ci dit encore quelques mots en guise de conclusion.

« L'active, la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne œuvrent pour la même cause. J'espère que nous pourrons encore offrir plus de postes. A priori l'avenir est plutôt pour les réservistes.

J'ai bien pris en compte les différentes questions que vous avez posées. Bravo pour cette commission des réserves et votre assemblée générale. J'aime bien l'ambiance que j'y ai trouvée. Je suis sûr que l'Acomar va être un grand moteur pour que nous ayons encore plus de réservistes brillants dans la marine. Une marine qui est en opération sur de multiples théâtres. Depuis plus de deux mois un peu plus de 8000 marins sont en opérations, ce qui est un taux assez élevé. Malgré cela nous continuons à mener la déflation que nous réussissons grâce à l'apport des réservistes.

Bravo, continuez. Merci ».

Gérard DESRUES
Secrétaire National

Roger ORSINI
Président National

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration